



**TOM IRVINE, PRÉSIDENT DU
COMITÉ DE L'ADHÉSION**

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ADHÉSION

Bonjour camarades,
Au nom des membres du comité de l'adhésion, j'aimerais vous remercier pour votre travail au cours des 18 derniers mois. Nous sommes très optimistes au sujet de l'adhésion au sein de la Légion compte tenu du fait que vous avez accepté et embrassé les tout derniers changements. À ce jour, plus de 80 % des filiales se

connectent au site Web de l'adhésion afin d'obtenir des rapports ou renseignements sur l'adhésion, mettre à jour le profil de leurs membres, et faire le traitement de demandes d'adhésion.

Au cours des neuf premiers mois, plus de 117 000 demandes d'adhésion ont été traitées sur le site Web!

De plus, 60 % des membres de la Légion peuvent désormais renouveler leur adhésion en ligne, offrant du fait même un moyen efficace de renouveler et de maintenir nos membres. Le nombre de membres nouveaux et réintégrés s'est accru de 17 % cette année!

Il reste encore bien du travail à faire, mais nous sommes persuadés qu'avec votre aide nous sommes bien placés pour assurer la prospérité future de la Légion royale canadienne.

Au plaisir de partager avec vous en personne encore plus de nouvelles et résultats positifs lors du congrès national plus tard cet été. Profitez bien de votre été!

MISE À JOUR AU SUJET DE LA CARTE DE MEMBRE

FAITS SAILLANTS :

- La Légion royale canadienne demeure toujours La Légion royale canadienne. Il n'y a aucune intention de changer le nom à seulement « la Légion », maintenant ni jamais.
- Depuis nos origines, et tel qu'apparaît dans la *Loi incorporant la Légion royale canadienne*, celle-ci est aussi appelée la Légion.
- Légion qui est reproduit dans nos campagnes continuelles de marketing visant à promouvoir l'adhésion à la Légion, campagnes qui ont reçu l'approbation du Conseil exécutif national.
- Les membres à vie recevront un autocollant À VIE pour appliquer au dos de la carte lorsque les autocollants de renouvellement seront émis.
- Les autocollants de renouvellement pour l'année 2019 seront émis à la fin de l'été 2018.

DEUX MESURES IMPORTANTES QUE LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ADHÉSION PEUT PRENDRE POUR MAINTENIR L'ADHÉSION :

- 1) Assurez-vous d'inscrire votre taux de filiale dans le site Web de l'adhésion
- 2) Assurez-vous que les coordonnées de vos membres (courriel, adresse, numéro de téléphone) sont à jour dans le système de l'adhésion de la Direction nationale; cela nous permettra d'envoyer en votre nom un courriel de rappel concernant le renouvellement.

RECEVEZ-VOUS LE BULLETIN MENSUEL ENVOYÉ À TOUTES LES FILIALES (LA DÉPÊCHE DE LA LÉGION)?

Chaque mois, la Direction nationale envoie un bulletin par courriel à toutes les filiales. Si vous ne le recevez pas, vérifiez l'adresse courriel inscrite à votre profil de filiale sur le site Web de l'adhésion ou contactez les Services aux membres pour la mettre à jour.

TAUX DE FILIALE (COTISATION DE MEMBRE)

VEUILLEZ PRENDRE NOTE : Un membre ne peut pas se joindre à votre filiale en ligne, il peut seulement renouveler son adhésion en ligne.

Lorsqu'un membre renouvèle en ligne :

- Le président du comité local de l'adhésion n'a aucun document à soumettre.
- La filiale est avisée immédiatement par courriel du renouvellement en question.
- Une fois par mois, un chèque comprenant la quote-part des cotisations est émis et envoyé à la filiale.
- Le chèque est accompagné d'un rapport indiquant le nom des membres qui ont renouvelé leur adhésion en ligne et le nombre d'années.
- La carte de membre ou l'autocollant selon le cas sera produit automatiquement et envoyé à la filiale (les autocollants pour l'année 2019 ne seront pas distribués avant la fin de l'été 2018).

Le montant que vous inscrivez est la différence entre votre taux de cotisation et celui de votre capitation. Par exemple, si votre taux de cotisation est 50 \$ et votre taux de capitation est 34,87 \$, le montant que vous inscrivez dans le système est $50 \$ - 34,87 \$ = 15,13 \$$. Prière d'inscrire les mêmes taux pour 2018 et 2019 à moins que vous sachiez que les taux pour 2019 seront différents. Sous TAUX DE FILIALE, sélectionnez AJOUTER NOUVEAU, puis sous TYPE inscrivez FILIALE et enfin sous TYPE DE PRORATA, inscrivez TOTAL.

SAVIEZ-VOUS ? 41 % des membres qui n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2017 ont dit qu'ils la renouvèleraient aujourd'hui s'ils pouvaient le faire en ligne. Veuillez nous aider à maintenir nos membres en inscrivant votre taux de filiale dans le système. Merci!

GAGNER Inscrivez votre taux de filiale dans le site Web des services aux membres d'ici le 29 juin 2018 inclusivement pour participer automatiquement au tirage d'un bon d'échange d'une valeur jusqu'à 2 500 \$ pour voyager sur VIA Rail! Vous pourriez vous servir de ce bon d'échange comme prix à gagner pour recueillir des fonds à votre filiale!

En allant de l'avant... Votre taux actuel de cotisation sera automatiquement transcrit pour l'an prochain, évitant ainsi aux filiales d'avoir à mettre à jour le système ou de contacter les Services aux membres chaque année. Si votre filiale augmente la cotisation, vous devrez mettre à jour le système ou contacter les Services aux membres qui feront la mise à jour pour vous.

QUOI DE NEUF ?

ADMINISTRATION DE LA RÉCOMPENSE DE L'ADHÉSION À VIE -- CLARIFICATION

Un nouveau processus avait été mis en place en matière de l'administration des nouveaux membres à vie, particulièrement le paiement de la capitation.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE : Après examen de ce processus, les membres du comité national du rituel et des récompenses et ceux du Conseil exécutif national ont décidé qu'aucune modification ne serait apportée dans l'administration de la récompense de l'adhésion à vie pour les nouveaux récipiendaires. En conséquence, la capitation continuera d'être payée sous forme de paiement forfaitaire conformément au tableau au bas du sous-article 225.e du *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole*.

RENOUÈLEMENT ANNUEL AUTOMATIQUE POUR LES MEMBRES

Les membres peuvent désormais s'inscrire au renouvellement annuel automatique au moyen d'une carte de crédit lorsqu'ils enregistrent leur profil de membre en ligne. Cela autorisera la facture automatique de leur carte de crédit en novembre, leur permettant de s'acquitter de l'adhésion à leur filiale locale.

Tout comme le paiement reçu lors du renouvellement en ligne, la filiale sera avisée par courriel du paiement automatique et recevra un chèque comprenant la quote-part de la cotisation de la filiale.

Les membres peuvent s'inscrire au moyen de leur profil de membre ou en contactant les Services aux membres.

MANUEL DE FILIALE POUR LE TRAITEMENT DE L'ADHÉSION EN LIGNE

Ce manuel, qui explique étape par étape la façon d'utiliser le site Web de l'adhésion, se trouve maintenant en ligne à legion.ca sous l'onglet POUR LES MEMBRES ET LES FILIALES. Pour toute question concernant le site Web de l'adhésion, prière de contacter l'équipe des Services aux membres qui se fera un plaisir de vous aider.

LOCALISATEUR DE FILIALES LEGION.CA

Le site Web legion.ca sous LOCALISEZ VOTRE FILIALE donne les coordonnées de l'emplacement de votre filiale, et non pas l'adresse postale. Veuillez vous assurer que cette information est exacte, car elle sert à renseigner les membres au sujet de la filiale située la plus près de chez eux. Si vous devez mettre à jour ces renseignements, prière de contacter les Services aux membres.

COORDONNÉES DES SERVICES AUX MEMBRES

1-855-330-3344 ou membership@legion.ca | Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 8 h 30 – 16 h HNE